



ASSOCIATION CONTACTS

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

BULLETIN D'ADHESION SAISON SPORTIVE ET CULTURELLE 2025/2026

A LIRE ATTENTIVEMENT

Mlle. Mme. M.

Nom - Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél* : ____/____/____/____/____ Email* : _____@_____

J'abandonne mon droit à l'image au profit de l'association Contacts et de l'ensemble de ses intervenants. J'accepte la publication des supports vidéo ou photo où mes enfants et/ou moi-même apparaissions.

**du représentant légal pour les mineurs*

Pour les mineurs :

Mlle. Mme. M.

Nom - Prénom du responsable légal : _____

Adresse (si différente) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mon enfant repart seul à l'issue du cours : OUI

NON (rayer la mention inutile)

ADHESION ASSOCIATION (nominative)

Payable par chèque (ordre : Association Contacts) et espèces.

(Entourer le montant correspondant)

Montant de l'adhésion : 11 € Saint-Pierre-lès-Nemours, 12 € Communauté de Communes du Pays de Nemours*, 13 € Autres communes. Ce tarif dégressif en fonction du nombre d'adhérent de la même famille -1€ (ex : 1^{er} adhérent 11€, 2^{ème} adhérent 10€...)

(*Liste des communes de la communauté de communes du Pays de Nemours : Amponville, Bagneaux Sur Loing, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Chatenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Fay Les Nemours, Fromont, Garentreville, Grez sur Loing, Guercheville, Larchant, Montcourt Fromonville, Nanteau sur Essonne, Nemours, Ormesson, Rumont, Saint Pierre Les Nemours, Villiers Sous Grez).

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association CONTACTS. Cette adhésion permet de financer les événements et manifestations sportifs et culturels. A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Cadre à remplir uniquement pour une inscription à une activité

Activité	Jour	Heure	Tarif	Réduction (oui/non)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.

Engagement (adhérent et responsable légal si mineur)

Avant l'activité : je m'assure de la prise en charge de mon enfant par le responsable de l'activité en début de cours, ce qui veut dire que je vérifie à chaque séance la présence de l'intervenant. Aussi, je préviendrai l'association Contacts de mes nouvelles coordonnées si celles-ci changent au cours de la saison.

Pendant l'activité : l'accès aux activités, est interdit aux personnes extérieures (parents, accompagnants...) pendant la durée de l'activité.

Après l'activité : récupérer votre enfant à l'horaire de fin du cours car il est à nouveau sous votre responsabilité.

Règlement relatif aux activités

La reprise des activités est prévue à partir du lundi 08 septembre selon les activités, un cours d'essai sera possible durant cette première semaine d'activités. A partir de la semaine suivante l'inscription devra être régularisée. Les activités n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires. **La saison se termine avec le week-end du mois de juin pour la plupart des activités.** La présence des parents est obligatoire pour l'inscription des mineurs. L'inscription aux activités est annuelle. *La mairie ayant ponctuellement besoin des salles, l'association Contacts et les professeurs se réservent le droit de ne pas récupérer les cours concernés y compris pour les jours fériés.*

Début : pour chaque activité, un nombre de séances est prévu. Si le professeur est absent, la séance sera rattrapée ultérieurement.

Annulation : l'association Contacts se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre de participants requis n'est pas atteint au terme de la période d'essai.

Inscription et modalités de paiement : l'adhésion à l'association Contacts est obligatoire pour participer à toute activité. L'inscription et le paiement sont obligatoires avant toute participation à une activité, dès l'issue de la période d'essai. Vous avez la possibilité d'un paiement échelonné en 10 chèques maximum (**le dernier paiement devant s'effectuer en juin**) émis le jour de l'inscription et encaissés selon un échéancier. **Les remises de chèques se feront chaque 15 du mois.** Pour toute inscription en cours d'année ; le montant de la cotisation de l'activité sera calculé au prorata du nombre de mois restants. Le montant de l'adhésion à l'association Contacts demeure acquis. Vous vous engagez à être assurés en responsabilité civile pour vous et l'ensemble des membres de votre famille participant à une activité.

Tout non-paiement de l'adhésion et de l'activité au-delà de deux relances vaudra exclusion.

Remboursement : les remboursements ne seront possibles qu'en cas de maladie ou accident de l'adhérent, évènement familial important : décès, perte d'emploi, de changement professionnel, de déménagement dans un rayon de plus de 10 kms, empêchant la pratique de l'activité. La condition impérative pour bénéficier d'un remboursement est d'adresser un courrier au bureau associatif, précisant la demande et contenant le justificatif (certificat médical, attestation d'employeur ...), qui examinera la demande. La date de prise en compte pour le remboursement sera fixée au jour de la demande. Le mois en cours de la demande sera dû. Des frais de gestion de 15 € seront retenus. Le montant de l'adhésion à l'association Contacts n'est pas remboursable. Les cours manqués à l'initiative de l'adhérent ne sont pas remboursables. En cas d'arrêt pour raisons médicales, un avoir sera effectué et valable pour la saison suivante.

Activités : l'équipe de l'association Contacts peut prendre toutes les dispositions qui s'imposent en cas d'accident survenant à mon enfant lors de son (ses) activité(s) sur la saison et prévenir les secours, le transporter à l'hôpital et l'opérer si nécessaire. Les parents seront prévenus immédiatement par téléphone.

Certificat Médical :

Pour certaines activités physiques ou sportives, un certificat médical doit obligatoirement être fourni par l'adhérent. L'association Contacts et le professeur de l'activité se réservent le droit de refuser l'accès à une personne qui n'aurait pas fourni ce document.

Responsabilité de l'association Contacts :

L'association Contacts n'est responsable de l'enfant mineur que pendant la durée de l'activité. L'association Contacts se dégage de toute responsabilité quant aux objets de valeurs laissés dans les locaux ou dans les véhicules personnels garés sur les parkings attenants aux salles de cours.

Fait à Saint-Pierre-lès-Nemours, le

/

/2025

Signature (faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Cadre réservé à l'association

Paielements activités											
	Total	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Chèques											
Numéros de chèque											
Espèces											
Hello Asso											

Adhésion de € réglée le/...../.....

Mode de règlement :

Les paiements en espèces ou virement sauf règlement comptant restent exceptionnels et doivent respecter un échéancier en accord avec le professeur